



## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 6 mai 2024 20h00.

### À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1  
Étienne Côté, conseiller n° 2  
Steve Gauthier, conseiller n° 3  
Chantal Desharnais, conseiller n° 4  
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5  
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,  
Monsieur Vincent Desrochers

### Sont également présentes:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Katy Groleau, directrice générale adjointe

## ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024
- 3. Question sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation**
  - 5.1 Règlement 254 N.S. Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska, règlement concernant les animaux numéro 2024, Article 19 – Poules urbaines
- 6. Finance**
  - 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois d'avril 2024
  - 6.2 Remplacement du titulaire de carte de crédit - David Bergeron pour Yannick Grenier
  - 6.3 Dépôt des rapports financiers 2023
  - 6.4 Ajout d'un titulaire de carte de crédit - Katy Groleau
- 7. Administration générale**
  - 7.1 Octroi du mandat d'archivage à M. Michel Pépin
  - 7.2 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales
  - 7.3 Abrogation de la résolution 2024-03-067
  - 7.4 ADMQ - Campagne 2024 - Renouvellement et adhésion
  - 7.5 Autorisation pour la formation d'Étienne Côté
  - 7.6 Autorisation ClicSÉCUR - Nomination d'un représentant autorisé
  - 7.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection 2023
  - 7.8 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection 2024
- 8. Sécurité publique**
  - 8.1 Nomination de Médéric Desharnais à titre de Chef des opérations au service des incendies de Chesterville
  - 8.2 Nomination d'un pompier volontaire
- 9. Transport routier et voirie**
  - 9.1 Autorisation de dépenses - Faucheuse

- 9.2 Contrat de gré à gré pour la surveillance de chantier pour la réfection des chemins Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge
- 9.3 Appel d'offres par invitation pour les services d'ingénieries pour des plans de ponceaux des rangs Desharnais, Campagna et Roux
- 10. Hygiène du milieu**
- 10.1 Abrogation de la résolution numéro 2024-04-102
- 10.2 Autorisation d'achat de Sulfate Ferrique
- 11. Urbanisme**
- 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en avril 2024
- 11.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle avec Copernic 2024-2025 et forfait argent pour la Brigade bleue
- 12. Loisirs et culture**
- 12.1 Municipalité amie des aînés - Comité local MADA
- 12.2 Mois de la sensibilisation à la Sclérose en Plaques (SP)
- 12.3 Correction de la résolution 2024-04-108
- 12.4 Embauche d'une aide-animatrice supplémentaire au camp de jour 2024
- 12.5 Autorisation de passage pour le Tour cycliste des policiers de Laval
- 12.6 Correction de la résolution 2024-04-113
- 12.7 Révision du contrat de travail de Josyane Comtois - Coordinatrice des loisirs
- 13. Varia**
- 13.1 Autorisation de dépenses – Radio mobile et portatif
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20h00.

2024-05-123

- 1. **Adoption de l'ordre du jour**  
**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;  
  
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;  
  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais;  
  
 Il est résolu  
  
**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-124

- 2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024**  
**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;  
  
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyé par Sébastien St-Pierre;  
Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-125**                      **2.2**                      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Etienne Côté, appuyé par Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.**                      **Question sur l'ordre du jour**

**4.**                      **Correspondances**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**5.**                      **Législation**

**2024-05-126**                      **5.1**                      **Règlement 254 N.S. Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska, règlement concernant les animaux numéro 2024, Article 19 – Poules urbaines**

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, C. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Jasmin Desharnais et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité de Chesterville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Chesterville a adopté le règlement numéro 254 N.S. Règlementation uniformisée SPA d'Arthabaska, règlement concernant les animaux numéro 2024 le 6 février 2024;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Chesterville n'adhère pas à l'article 19 de la réglementation uniformisée concernant les poules urbaines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-05-127**
- 6. Finance**
- 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois d'avril 2024**
- CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 158 632,16 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril de la municipalité de Chesterville, totalisant 158 632,16 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-05-128**
- 6.2 Remplacement du titulaire de carte de crédit - David Bergeron pour Yannick Grenier**
- CONSIDÉRANT** la nomination d'un nouveau directeur au service d'incendie M. Yannick Grenier;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise la directrice générale à demander le remplacement de l'utilisateur autorisé David Bergeron pour Yannick Grenier pour la carte de crédit de la Municipalité de Chesterville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-05-129**
- 6.3 Dépôt des rapports financiers 2023**
- CONSIDÉRANT** L'article 176.1 du code municipal relatif au rapport financier;
- CONSIDÉRANT QUE** la Firme Comptables Agréés Pellerin, Potvin, Gagnon dépose le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2023;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- QUE** le conseil dépose et adopte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-05-130
- 6.4 **Ajout d'un titulaire de carte de crédit - Katy Groleau**  
**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajouter Mme Katy Groleau comme personne autorisée pour la carte de crédit Visa de la Municipalité;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Monsieur Etienne Côté;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise la directrice générale à demander l'ajout de Madame Katy Groleau comme utilisatrice autorisée pour la carte de crédit de la Municipalité de Chesterville.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2024-05-131
7. **Administration générale**  
7.1 **Octroi du mandat d'archivage à M. Michel Pépin**  
**CONSIDÉRANT** l'importance que le classement des documents municipaux soit à jour;
- CONSIDÉRANT QU'**un archiviste exécute le travail à chaque 2 ans;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Etienne Côté, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Chesterville procède à l'octroi du mandat à l'archiviste Michel Pépin au montant de 3 204,50 \$ plus taxes applicables pour une période de deux (2) semaines de classement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2024-05-132
- 7.2 **Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales**  
**SUR PROPOSITION** de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;
- Il est résolu
- QUE** la fermeture du bureau municipal soit adoptée pour la période des vacances estivales de la construction 2024, soit :  
Du 22 juillet au 2 août 2024.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2024-05-133
- 7.3 **Abrogation de la résolution 2024-03-067**  
**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2024-03-067 pour l'ADMQ – Campagne 2024 – Renouvellement et adhésion;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu
- D'ABROGER** la résolution 2024-03-067 intitulée « ADMQ – Campagne 2024 – Renouvellement et adhésion »;

**QU'UNE** mention doit en être faite à la marge du livre des délibérations, avec la date de l'abrogation, par la greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-134

7.4

**ADMQ - Campagne 2024 - Renouvellement et adhésion**

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de renouvellement pour adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec a débuté en janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût prévu pour le renouvellement est de 450 \$ plus taxes applicables pour les membres réguliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'assurance juridique et programme d'aide aux membres en 2024 est de 485 \$ plus taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance est valide lors de l'adhésion annuelle, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ est la seule association de gestionnaires municipaux qui est présente dans toutes les régions du Québec, ayant un représentant désigné dans 17 zones du territoire québécois.

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne d'adhésion et de renouvellement à l'ADMQ se termine le 31 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** la directrice générale adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec et renouvelle son adhésion avant le 31 mars 2024 afin de continuer à profiter de tous les avantages d'être membre ADMQ, au coût total de 935 \$, plus taxes applicables, pour la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-135

7.5

**Autorisation pour la formation d'Étienne Côté**

**CONSIDÉRANT QUE** la législation oblige les élus municipaux à suivre deux formations, une sur l'Éthique et l'autre sur les rôles et responsabilités des élu(e)s;

**CONSIDÉRANT QU'**une formation aura lieu le 12 juin 2024 portant sur « L'éthique et qu'une formation portant sur les rôles et responsabilités des élus aura lieu le 19 juin au coût de 225\$ chaque plus taxes.

**CONSIDÉRANT QUE** Formation municipale offre les mêmes formations au coût de 374.25\$ + txs (total de 748.50\$).

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la formation avec l'UMQ est de 450 \$ (prix membre), plus taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** les coûts suivants :

|  | Formation municipale | UMQ       |
|--|----------------------|-----------|
| Le comportement éthique                  | 374,25 \$            | 225,00 \$ |
| Dates                                    | 13-14 juin           | 12-juin   |
| Les rôles et responsabilités des élu(e)s | 374,25 \$            | 225,00 \$ |
| Dates                                    | 30-31 mai            | 19-juin   |

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**D’Autoriser** Étienne Côté à suivre la formation au coût de 450\$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

2024-05-136      7.6      **Autorisation ClicSÉCUR - Nomination d'un représentant autorisé**  
**CONSIDÉRANT** L'ajout d'une représentante autorisée pour les services de ClicSécur de Revenu Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** la directrice-générale soit autorisé à ajouter Madame Katy Groleau à titre de représentante autorisée pour les services de ClicSécur de Revenu Québec.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

2024-05-137      7.7      **Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection 2023**  
**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 2022-01-006, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 710,65 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Etienne Côté, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**D’AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 710,65 \$ pour l'exercice financier 2023;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

- 2024-05-138
- 7.8 **Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection 2024**  
**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 2022-01-006, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);
- CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 710,65 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- D'AFPECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 710,65 \$ pour l'exercice financier 2024;
- QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2024-05-139
8. **Sécurité publique**  
8.1 **Nomination de Médéric Desharnais à titre de Chef des opérations au service des incendies de Chesterville**  
**CONSIDÉRANT** la demande du directeur du service incendie pour nommer une personne à titre de chef des opérations au service des incendies de Chesterville;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Etienne Côté, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise la nomination de Monsieur Médéric Desharnais à titre de chef des opérations au service des incendies de Chesterville.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2024-05-140
- 8.2 **Nomination d'un pompier volontaire**  
**CONSIDÉRANT** la demande de M. Yannick Grenier, directeur incendie, pour l'intégration d'un nouveau pompier dans l'équipe, M. Simon Fréchette;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;



Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville autorise l'embauche de M. Simon Fréchette au sein du service incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-141

**9. Transport routier et voirie**  
**9.1 Autorisation de dépenses - Faucheuse**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a envoyé un appel d'offres par invitation à 3 soumissionnaires pour l'achat d'une faucheuse pour le territoire de Chesterville;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu 3 soumissions pour l'achat d'une faucheuse pour le fauchage des accotements et fossés sur le territoire de Chesterville l'année 2024, selon les coûts suivants;

- Kubota Victoriaville. : 17 500 \$, plus taxes applicables;
- Terapro AG Victoriaville : 19 800 \$, plus taxes applicables;
- Les équipement JDR : 14 800 \$, plus taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la municipalité achète la faucheuse de JDR au montant de 14 800\$, plus taxes applicables et que l'achat soit effectué en mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-142

**9.2 Contrat de gré à gré pour la surveillance de chantier pour la réfection des chemins Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité aura besoin d'un service de surveillance de chantier pour la réfection des chemins Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu 2 soumissions pour la surveillance de chantier des travaux de réfection des chemins Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge;

- Fédération des municipalités : 28 310 \$ plus taxes applicables
- Civitas : 41 550 \$ plus taxes applicables

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

**QUE** la municipalité octroi le contrat à la Fédération des municipalités pour la surveillance de chantier des travaux de réfection au coût de 28 310 \$ plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-143**

**9.3 Appel d'offres par invitation pour les services d'ingénieries pour des plans de ponceaux des rangs Desharnais, Campagna et Roux**  
**CONSIDÉRANT** L'éventualité de procéder au rechargement granulaire des rangs Desharnais, Campagna et Roux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ponceaux sont assujettis à la Loi sur les ingénieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire effectuer des plans d'ingénieurs pour les ponceaux des rangs Desharnais, Campagna et Roux;

**CONSIDÉRANT QUE** des services d'ingénierie sont nécessaires pour obtenir des plans;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Etienne Côté, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** la directrice générale soit autorisée à aller en appel d'offres par invitation pour les services d'ingénierie pour effectuer des plans pour les ponceaux des rangs Desharnais, Campagna et Roux;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-144**

**10. Hygiène du milieu**  
**10.1 Abrogation de la résolution numéro 2024-04-102**  
**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution 2024-04-102;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur ne peut adapter le service de livraison pour faire le transbordement dans notre cuve;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**D'ABROGER** la résolution 2024-04-102 intitulée «Autorisation d'achat de sulfate ferrique»;

**QU'UNE** mention doit être faite à la marge du livre des délibérations, avec la date de l'abrogation, par la greffière-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-145**

**10.2 Autorisation d'achat de Sulfate Ferrique**  
**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu 2 prix pour l'achat de 3 tôtes de sulfate ferrique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la soumission d'Univar Solutions, les prix sont les suivants :

| <b>Produit</b>  | <b>Prix (taxes en sus)</b> |
|---|----------------------------|
| PIX312 Ferric Sulphate NSF – Tôte de 1500 kg, non retournable (0,85\$/kg) | 3 825,00 \$                |
| Livraison et déchargement de 3 tôtes à Chesterville                       | 400,00 \$                  |
| Total :   | 4 225,00 \$                |

**CONSIDÉRANT QUE** pour la soumission de Chemco-inc., les prix sont les suivants :

| Produit  | Prix (taxes en sus) |
|--|---------------------|
| Chemfloc Ferrique – Tôte de 1500 kg (0.84 \$/kg) | 3 780,00 \$         |
| Livraison  | 380,00 \$           |
| Total :  | 4 160,00 \$         |

**CONSIDÉRANT QUE** Chemco-inc ne peut pas adapter le service de livraison pour faire le transbordement dans notre cuve et que celui-ci doit demander à un fournisseur externe pour l'exécution et qu'un montant de 780,00 \$ doit être ajouté à sa soumission reçue;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission conforme reçue est Univar Solutions.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat avec Univar pour l'achat de sulfate ferrique au montant de 4 225 \$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Urbanisme**

**11.1 Dépôt de la liste des permis émis en avril 2024**

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois d'avril 2024, totalisant l'émission de 5 permis pour une valeur totale des travaux de 322 000 \$.

**11.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle avec Copernic 2024-2025 et forfait argent pour la Brigade bleue**

2024-05-146

**CONSIDÉRANT QUE** Copernic s'engage à assurer la concertation entre tous les intervenants sur l'ensemble du bassin versant et à adopter une vision de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** Copernic demande à la municipalité de Chesterville un appui en renouvelant son adhésion pour l'année 2024-2025 comme membre pour une somme de 50,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** notre équipe municipale doit suivre une formation d'une durée approximative de 3h pour l'éradication des plans de Caucase;

**CONSIDÉRANT QUE** la brigade bleue est une équipe sur le terrain et que plusieurs forfaits sont disponibles clé en main pour répondre aux besoins, selon les coûts suivants :

| Heures de service |    | Montant (taxes en sus) |
|-------------------|----|------------------------|
| <b>Forfaits</b>   |    | Tarifs                 |
| <b>Découverte</b> | 5  | 350 \$                 |
| <b>Argent</b>     | 20 | 1 400 \$               |
| <b>Or</b>         | 35 | 2 500 \$               |

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu

**QUE** la Municipalité de Chesterville accepte de renouveler son adhésion à titre de membre en autorisant une somme de 50,00 \$ pour acquitter la contribution demandée;

**QUE** la Municipalité de Chesterville adhère au forfait argent au montant de 1 400 \$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-147

**12. Loisirs et culture**

**12.1 Municipalité amie des aînés - Comité local MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal;

**CONSIDÉRANT QUE** 16 municipalités dont la municipalité de Chesterville fait partie de la démarche collective;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de mettre sur pied un comité local MADA dans chacune des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** vous avez nommé une personne responsable du dossier aîné, Chantal Desharnais;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité local MADA de Chesterville a pour mandat principal d'élaborer la politique MADA et le plan d'action qui en découle;

**CONSIDÉRANT QUE** toute dépenses reliées à la démarche MADA seront remboursées par la MRC sous présentation des factures et ce, pour un montant maximum de 3 500\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA;

**QUE** ce comité est sous la coordination d'Étienne Croteau, un des deux agents(es) de développement des communautés de la MRC;

**QUE** ce comité est composé de Chantal Desharnais et de Josyane Comtois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-148

**12.2 Mois de la sensibilisation à la Sclérose en Plaques (SP)**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

**CONSIDÉRANT QUE** la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

**CONSIDÉRANT QUE** SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes et services offerts par la SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

**QUE** le conseil municipal de la ville de Chesterville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-149

12.3

**Correction de la résolution 2024-04-108**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la résolution numéro 2024-04-108 pour la formation RCR-DEA des animateurs et les aides-animateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les animateurs et les aides-animateurs doivent être formés pour le camp de jour estival de l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir Sport Centre-du-Québec offre des formations pour RCR-DEA et en animation au mois de juin 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts sont les suivants :

- Formation en animation : Léonie Roberge  
75 \$/participant, plus taxes applicables;
- Formation RCR-DEA : Léonie Roberge et Clémentine Rousseau  
58 \$/participant, plus taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Etienne Côté, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**D'AUTORISER** la greffière-trésorière à modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

**DE** corriger la décision comme suit :

**QUE** le conseil autorise le personnel du camp de jour à suivre les formations pour le camp de jour 2024 au coût de 191 \$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-05-150**
- 12.4** **Embauche d'une aide-animatrice supplémentaire au camp de jour 2024**  
**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin d'une ressource supplémentaire pour le camp de jour 2024;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise l'embauche d'une ressource supplémentaire pour la période du camp de jour estival de Clémentine Rousseau à titre d'aide-animatrice;

**QUE** les conditions de travail du personnel de camp de jour soient confirmées par la signature de Monsieur le maire et de la coordonnatrice du camp de jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-05-151**
- 12.5** **Autorisation de passage pour le Tour cycliste des policiers de Laval**  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande d'autorisation de circuler sur une portion de la route 161;
- CONSIDÉRANT QUE** le Tour des Policiers de Laval en est à sa 27<sup>e</sup> édition et que le peloton est formé de 7 à 10 cyclistes circulant à l'intérieur d'un convoi sécuritaire, de Sherbrooke à Thetford Mines;
- CONSIDÉRANT QUE** l'évènement a pour but de ramasser des fonds pour Opération Enfant Soleil;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement Tour Cycliste des Policiers de Laval le 29 mai 2024;

**QUE** le Tour Cycliste des Policiers de Laval, pour planifier le bon déroulement de l'évènement, devra obtenir l'autorisation auprès du ministère des Transports pour la portion de la route 161.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-152

12.6

**Correction de la résolution 2024-04-113**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de corriger la résolution 2024-04-113 pour défrayer les coûts pour les cours de mise en forme des aînées en raison du changement pour le paiement qui se fera à Monique Giroux au lieu de la Vie-Active;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'activité physique pour les résidents de Chesterville;

**CONSIDÉRANT QUE** des séances de mise en forme par Vie-Active pour les aînées ont lieu au Centre communautaire deux fois par semaine, soit le lundi et le jeudi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité soit du 18 mars au 13 juin 2024, soit 26 cours au total;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût est de 20,00 \$ par cour;

**CONSIDÉRANT QUE** du matériel d'entraînement est nécessaire pour les participants;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**D'AUTORISER** la greffière-trésorière à modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

**DE** corriger la décision comme suit :

**QUE** le conseil autorise de défrayer les coûts pour la somme de 520,00 \$ à Mme Monique Giroux, responsable de l'organisation des cours de mise en forme;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat du matériel d'entraînement pour un montant de 260\$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-153

12.7

**Révision du contrat de travail de Josyane Comtois - Coordinatrice des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de St-Rémi de Tingwick, de Tingwick et de Chesterville sont d'avis à réviser le contrat de travail de Madame Josyane Comtois, coordinatrice des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers ont pris connaissance de l'addenda relatif au contrat de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**QUE** le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Chesterville signe l'addenda du contrat de travail de Madame Josyane Comtois, coordinatrice des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-154

13.  
13.1

**Varia**

**Autorisation de dépenses – Radio mobile et portatif**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la sécurité des employés de la voirie il est nécessaire d’avoir des radios émetteurs de communication dans les machineries;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Groupe CLR a soumissionné pour :

- 1 radio mobile interchangeable Kenwood VHF NX-1700HAK;
- pour la pelle ou le tracteur;
- 1 Ensemble d’installation supplémentaire;
- 1 radio portatif Kenwood VHF NX-1200AK.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise la dépense pour l’achat de deux radios émetteurs de communication et d’un ensemble d’installation supplémentaire au coût de 1 351,50 \$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

14.

**14 Période de questions**

2024-05-155

15.

**Levée de l’assemblée**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets de l’ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 20 h30.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**



---

Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.